

Baccalauréat professionnel Métiers de la coiffure - SESSION 2023

CONSIGNES A L'ATTENTION DES MEMBRES DU JURY, CONSEILLER ENTREPRISE POUR L'ECOLE ET PROFESSEURS COORDONNATEURS

Sous-épreuve U31 - Partie A : transformation, coupe, couleur, coiffage sur modèle féminin		
Modèle/ Technique	Conformité	Observations / Commentaires
Modèle Attestation concernant les risques allergiques aux produits	<ul style="list-style-type: none"> - Modèle féminin majeur pourvu de cheveux sur l'ensemble de la tête et de longueurs suffisantes à la réalisation. - Le candidat remet aux membres du jury l'attestation à renseigner par le modèle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Si le modèle n'est pas conforme, le candidat ne compose pas. Les membres du jury le signalent sur le document « Attestation de non-conformité ». Le document est joint au procès-verbal. La note zéro est attribuée à cette partie d'épreuve. - Les membres du jury vérifient que « l'attestation à renseigner par le modèle » est renseignée et signée. Seule l'attestation fait foi. Au cas où celle-ci a été oubliée par le candidat, une attestation peut être renseignée sur place par le modèle. Ceci, en rappelant oralement à celui-ci les risques encourus, suite à l'application d'un produit capillaire, si les conditions d'utilisation prescrites par le fabricant ne sont pas respectées.
Document projet	<p>Avant le début de l'épreuve, le candidat</p> <ul style="list-style-type: none"> - colle sur le document projet : <ul style="list-style-type: none"> • des photographies en couleur du modèle (vue de face, de profil, de dos, prises dans les jours qui précèdent l'épreuve) - remet aux membres du jury : <ul style="list-style-type: none"> • 3 visuels de coupe, en format papier <p>Au début de l'épreuve (30 min)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le candidat complète le document projet. 	<ul style="list-style-type: none"> - En l'absence de photos, un descriptif écrit et détaillé de la chevelure du modèle sera rédigé sur le document projet par le candidat sans temps supplémentaire. - En l'absence de visuels proposés par le candidat ou ne permettant pas la transformation attendue, le jury impose un visuel de coupe à réaliser. Il conserve les visuels non retenus et les agrafe au document projet. - Le visuel choisi est affiché sur le miroir avant le début de l'épreuve. En fin d'épreuve il est agrafé au document projet. - Le document projet est fourni par le centre d'examen. - La fiche projet est ramassée par les membres du jury à l'issue des 30 min. - Un nouveau départ est programmé pour la partie pratique. - Le projet du candidat est évalué par les membres du jury durant la réalisation pratique et si besoin en fin d'épreuve.

Modèle/ Technique	Conformité	Observations / Commentaires
Couleur	<p>Il est attendu une transformation sur l'ensemble de la chevelure par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la création d'un effet de couleur sur au moins 1/3 de la chevelure, - un éclaircissement, soit par coloration, soit par effet de couleur, - la mise en œuvre d'au moins 2 techniques d'application, - un résultat faisant apparaître deux tons d'écart au minimum sur la finalité de la prestation, visibles entre la couleur réalisée et l'effet de couleur. - Toutes les techniques, tous les produits professionnels à l'exception des colorants fugaces sont autorisés. 	<p>La note attribuée à C1.4 sera divisée par deux si :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'effet de couleur sur 1/3 de la chevelure n'est pas respecté, - l'éclaircissement n'est pas effectué, - une seule technique d'application est mise en œuvre, - le résultat ne fait pas apparaître au minimum 2 tons d'écart visibles entre la couleur réalisée et l'effet de couleur. <p>Il n'est pas demandé au candidat d'apporter un nuancier.</p>
Coupe	<p>Il est attendu :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une transformation significative de la coupe initiale et termes de géométrie et de longueur, - une coupe conforme au visuel sélectionné, - le raccourcissement de l'ensemble de la chevelure. <p>Tous les outils sont autorisés, exceptée la tondeuse équipée d'un sabot.</p>	<p>La vérification de la coupe est uniquement visuelle (les membres du jury observent tout au long de l'épreuve, ils ne sont pas autorisés à « fouiller » la coupe).</p> <p>Rappel : Si les visuels proposés par le candidat ne permettent pas la transformation attendue, les membres du jury imposent un visuel de coupe à réaliser.</p> <p>La note attribuée à C1.3 sera divisée par deux si le candidat utilise une tondeuse équipée d'un sabot.</p>
Mise en forme et coiffage	<p>Il est attendu une mise en forme et un coiffage mettant en valeur la coupe et la modification de la couleur.</p> <p>Tous les outils, techniques et produits professionnels sont autorisés.</p>	
Auto-évaluation	<p>Le candidat complète la fiche d'auto-évaluation.</p>	<p>Cette auto-évaluation, d'une durée maximale de 15 min, est incluse dans le temps global de l'épreuve qui est de 2h45. Le candidat gère son temps en fin d'épreuve.</p>